



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 154/2023

A LA SOCIETE PARADIGMA Limited Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° T09/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, 2^{ème} phase : Lot 1, conclu avec la Province de la TSHOPO, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent vingt millions trois cent trente-un mille six cent quinze, quatre-vingt-six centimes (CDF 120 331 615,86) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais huit cent quarante-deux mille trois cent vingt-un, trente-un centimes (CDF 842 321,31).

Fait à Kinshasa, le 29/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i

Raymond M L YUMBA
Directeur Général a.i

